



## Ludothèque de Bourg-en-Bresse – « Ami'lude »

# RÈGLEMENT de FONCTIONNEMENT

La Ludothèque est une association loi 1901 à but non lucratif, ayant pour objectifs :

- Faciliter l'accès au domaine du jeu à tous les publics (*individuels ou collectifs*), notamment par la location de jeux et le jeu sur place.
- Valoriser les bienfaits du jeu, notamment dans ses dimensions éducatives, culturelles et relationnelles
- Favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants, maintenir les liens intergénérationnels au-delà des différences (handicaps, âges, cultures...)
- Proposer et assurer des animations.

### ADHÉSION

- L'adhésion à la ludothèque est soumise à cotisation annuelle dont le tarif est validé en Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elle est valable un an : (année civile).
- La carte d'adhérent donne accès à l'*Espace de Jeu*, ainsi qu'à la location de jeux selon les modalités tarifaires définies.
- Pièces à fournir :
  - pièce d'identité
  - justificatif de domicile (ex : quittance EDF, téléphone de moins de 3 mois)
  - La fiche de renseignements à compléter sur place.

### RESPONSABILITÉ

**La ludothèque est un espace ouvert à tous : des jeux ou pièces de jeux peuvent être inadaptés à l'âge de certains enfants. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou incident survenus dans utilisation des jouets & jeux, à l'intérieur comme à l'extérieur du local. Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de l'adulte accompagnateur.**

**La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs.**

### RÈGLES DE VIE

- Vêtements et poussettes sont à laisser dans le couloir.
- Les usagers s'engagent à ne pas manger et boire dans les locaux.
- L'usage du téléphone portable est autorisé uniquement en cas d'urgence.
- Chaque individu s'engage à respecter les personnes, le lieu, les jeux et autres matériels.
- L'association se réserve le droit de refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou adultes ne respectant pas la discipline du lieu
- Toilettes : pour l'hygiène et le respect de tous, l'adulte accompagnateur est tenu de vérifier l'état des toilettes après passage de l'enfant.

### JEU SUR PLACE

- A la ludothèque, l'espace de jeu est aménagé pour répondre aux besoins des enfants et favoriser le jeu
- libre : il est donc limité aux jeux qui y sont proposés.
- Gratuit pour les adhérents à jour de leur cotisation.
- Les non-adhérents s'acquitteront d'un droit d'entrée par séance, selon les modalités et tarifs en vigueur.
- A l'arrivée, et au départ il est impératif de se présenter à l'accueil et de compléter le cahier « *JEU SUR PLACE* ».
- Il est demandé de se déchausser sur les espaces de jeux matérialisés : tapis, lino, moquette...
- ➤ La capacité maximum de la salle est de 15 personnes. En cas d'affluence, le temps de jeu pourra être limité à 1h.
- Les personnes ayant réservé seront prioritaires.
- Pour le respect de tous les utilisateurs, merci de bien vouloir accompagner l'enfant dans le rangement de l'espace de jeu et nous signaler tout incident.

## LOCATION DE JEUX

- Est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, et moyennant un tarif fixé par le Conseil d'Administration.
- Les jeux sont loués sans pile. Merci de retirer les vôtres avant le retour.
- Les jeux et jouets sur l'espace de jeu sont momentanément indisponibles à la location.
- L'adhérent est responsable des jeux empruntés : toute pièce manquante ou détériorée, non signalée dans les 24h suivant l'emprunt, lui sera facturée.
- L'adhérent s'engage à ne pas réparer les jeux lui-même et à les rendre :
  - dans l'état où il les a empruntés
  - nettoyés
  - après les avoir contrôlés (et à nous signaler les dysfonctionnements)
  - à la date prévue, sous peine de pénalités.
  
- Après vérification par nos soins, les PIÈCES MANQUANTES seront réclamées à l'adhérent.
- En cas de non-retour dans le mois qui suit, elles seront facturées selon le tarif en vigueur.
- En cas d'IMMOBILISATION D'UN JEU, une location supplémentaire sera facturée.
- En dehors des tarifs spécifiques précisés dans le jeu, toute pièce manquante ou défectueuse sera facturée au prix de rachat chez l'éditeur.
- En cas d'impossibilité de rachat, les tarifs suivants seront appliqués (*tarifs sont susceptibles d'être réévalués*)
  - dé, pions, carte : 2.00€\*
  - sablier, minuteur petite pièce : 5.00€\*
  - boîte, plateau de jeu, grande pièce : 7.00€\*
  
- Jeu ne permettant plus sa location :

Jeu emprunté de 0 à 5 fois	100 % du prix d'achat *
Jeu emprunté de 5 à 20 fois	80 % du prix d'achat *
Jeu emprunté de 21 à 35 fois	60 % du prix d'achat *
Jeu emprunté de 36 à 50 fois	30% du prix d'achat *
Jeu emprunté 51 fois et plus	10% du prix d'achat *

- Non restitution d'un jeu = 100% du prix d'achat \*

\* = prix catalogue au jour du rachat

### Jeux surdimensionnés :

- Cotisation à jour au moment de la réservation.
- Temps de location = 1 semaine maximum.
- Certains jeux peuvent être soumis à caution, à fournir le jour de l'emprunt.
- Pénalités de retard de restitution du jeu :
  - du 1er au 7e jour = montant de la location initiale

### Autres jeux :

- Temps de location = 4 semaines maximum
- Nombre = 8 jeux maximum
- Pénalités de retard de restitution du jeu :
  - applicable au 8ème jour
  - fixée à 0.50 € / jeu / semaine.

Le 10 / 04 / 2019

Co Présidentes :

Annie SAVIDAN

Jacqueline ARDITO